

ORDRE DU JOUR :

N° ordre	N° Délibération	Objet
1	-	Approbation du compte rendu de la réunion du 20 septembre 2016
2	N° 2016-37	Contrats d'assurance des risques statutaires –Centre de Gestion
3	N° 2016-38	Projet de servitude sentier du littoral
4	N° 2016-39	Stage humanitaire : demande d'aide financière
5	N° 2016-40	Communauté de Communes Bresle Maritime : modification des statuts
6	N° 2016-41	Bail commercial : demande délais de paiement
7	N° 2016-42	Demande de participation séjour ski-étude-santé : collège Louis Juvet Gamaches
8	-	Questions et informations diverses

Avant de passer à l'ordre du jour, Mr le Maire demande au conseil municipal d'avoir une pensée particulière pour Alain SOUMILLON, qui vit des moments très difficiles. Il invite les membres du conseil à apporter le mieux possible soutien et réconfort, chacun à sa façon, à Alain.

Mr le Maire précise qu'il est chargé par Alain de remercier les élus pour leur attention, messages et présence dont il a été très touché.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 septembre 2016

Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil du 20 septembre 2016

Le compte rendu de la réunion du 20 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité sans observation particulière.

N° 2016-37: Contrats d'assurance des risques statutaires : Centre de Gestion

Mr le Maire expose que le Centre de Gestion offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques.

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26.

Vu le Décret N°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

Article unique : La commune charge le centre de gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 1.01.2018 au 31.12.2021

S'agissant d'un groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation la commune aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés CNRACL : Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption
- Agents affiliés à l'IRCANTEC : Accident du travail, maladie professionnelle, grave maladie, maladie ordinaire, maternité-paternité-adoption

Ce contrat aura les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2018

Régime du contrat : capitalisation

Nombre d'agents affiliés CNRACL recensés au 31.12.2016 :8

Nombre d'agents affiliés IRCANTEC recensés au 31.12.2016 :7

N° 2016-38: PROJET DE SERVITUDE SENTIER DU LITTORAL

Mr le Maire expose qu'en application de l'arrêté préfectoral du 10 août 2016, l'enquête publique relative à la modification du tracé du sentier du littoral sur le territoire de la commune a eu lieu entre le 12 et le 30 septembre 2016.

En application à l'Article R 121-23 du Code de l'Urbanisme, il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur le tracé et les caractéristiques du projet de servitude.

Mr le Maire rappelle que le sentier littoral sur le secteur dit « des falaises crayeuses, valleuses et bois naturels entre Mers les Bains et Ault » chemine en grande partie au sein des espaces remarquables tels que définis à l'article L121-23 du code de l'urbanisme.

L'article L121-24 du code de l'urbanisme stipule que des aménagements légers peuvent être implantés dans ces espaces et milieux lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion,...., à l'ouverture au public.

Le 30 mars 2016, en application des articles R122-2 et R122-3 du code de l'environnement, l'autorité administrative de l'Etat considère que le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts négatifs notables sur l'environnement et décide que le projet de modification et de suspension du sentier du littoral entre les communes de Mers-les-bains et Ault n'est pas soumis à une étude d'impact.

Mr le Maire précise que Monsieur Erich LECLERCQ, commissaire-enquêteur a émis un avis favorable assorti des observations suivantes :

« En préalable à l'ouverture du chemin au public, il serait souhaitable :

- D'inventorier l'ensemble des installations anciennes relatives au sentier, mais au GR, PR etc.... et d'inviter la FFRP (comité départemental) et le conseil départemental de la Somme (au titre du PDIPR) en responsabilité sur leur itinéraire respectif à démonter leurs installations et déposer leur signalisation en

se conformant au PPR et à l'issue de s'assurer de la mise en conformité des supports cartographiques (papiers et numériques)

- De réfléchir à un renforcement de la signalisation spécifique à la présence de bovins et d'équidés pour préserver la tranquillité des animaux et éviter les accidents, et organiser ponctuellement des contrôles sur site pour vérifier la bonne application du règlement
- De signer une convention avec TDF pour assurer la sécurisation de son antenne-relais identifié sur le tracé du sentier du littoral »

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le tracé et les caractéristiques du projet de servitude du sentier du Littoral.

N° 2016-39 : STAGE HUMANITAIRE : demande aide financière

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a reçu une demande d'aide financière de Lénaïc GUILLOSSOU.

Cette jeune étudiante a pour projet de partir du 6 février au 12 mars 2017 en stage humanitaire au Vietnam dans le cadre de ses études en soins infirmiers au CHU D'Amiens.

Monsieur le Maire précise que le centre communal d'action sociale a accordé une aide de 80 euros à l'ensemble des jeunes de la commune âgés entre 18 et 25 ans poursuivant leurs études. Lénaïc GUILLOSSOU a bénéficié de cette aide.

Il précise qu'il s'agit d'un stage humanitaire qui entraîne des frais supplémentaires autres que des frais d'études normaux.

Catherine ADJERAD pose la question de savoir si cette demande ne concerne pas le Centre Communal d'Action Sociale du fait qu'il s'agit d'un projet humanitaire au-delà des études.

Jean-Jacques LABOULAIS pense que la commune peut répondre favorablement à cette demande.

A l'unanimité il est décidé que cette demande doit rester du ressort de la commune, le CCAS étant déjà intervenu.

Jean-Pierre OLANIER propose que la commune participe à même hauteur que le Centre Communal d'Action Sociale à savoir 80 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité la somme de 80 euros à Lénaïc GUILLOSSOU.

N° 2016-40 : COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME : MODIFICATION DES STATUTS

Mr le Maire explique avoir reçu de la Communauté de Communes Bresle Maritime le projet des statuts modifiés tel que validé par le Conseil Communautaire en sa séance du 18 octobre 2016

Mr le Maire rappelle que les modifications portent pour l'essentiel sur :

- Le changement de nom : la CCBM devient « Communauté de Communes des Villes Sœurs »
- La prise de compétence obligatoire « promotion du tourisme » dont la création d'un office de tourisme
- Elargissement de la compétence petite enfance, enfance et jeunesse : participation au financement des structures d'accueil de la petite enfance (crèches..) et ALSH

Le passage à la fiscalité professionnelle unique a été validé à la majorité du conseil communautaire

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le projet

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et les articles du Code Général des Collectivités Territoriales s'y rapportant

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2016 portant schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Seine Maritime

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2016 portant projet de modification de périmètre de la Communauté de Communes Bresle Maritime intégrant les communes de Baromesnil, Criel-sur-Mer, Le Mesnil-Réaume, Melleville, Monchy-sur-Eu, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt issues précédemment de la communauté de communes Yères et Plateaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes Bresle Maritime

Vu le projet de modification de statuts arrêté par le Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2016 et notifié le 24 octobre 2016

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts et explique le contexte particulier de cette modification statutaire qui est soumise au Conseil Municipal pour avis, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il souligne également avoir participé à une réunion en Sous-Préfecture de DIEPPE le 15 novembre concernant l'extension de périmètre de la CCBM. Cette réunion s'est avérée très intéressante notamment sur l'impact fiscal du rattachement et l'option pris par la CCBM pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Ainsi, comme évoqué lors d'une précédente réunion de conseil, les communes de la CCBM ne percevront plus le produit des impôts économiques (CFE, CVAE, IFR, TASCOM) ainsi que la taxe additionnelle au foncier non bâti. Ces produits transférés seront pris en compte pour le calcul des attributions et des compensations de chaque commune.

Monsieur le Maire rappelle que le produit de la fiscalité professionnelle est faible sur Saint Quentin Lamotte:

CFE et taxe additionnelle sur le foncier non bâti: 12 066 EUR
CVAE: 7 479 EUR
IFER: 639 EUR
Soit un total de 20 184 euros

- Concernant la CVAE, l'IFER et la TASCOM, aucun impact sur les entreprises puisque ces taxes répondent à des critères nationaux.

Concernant les taux de CFE, celui de Saint Quentin Lamotte est le plus bas avec 9.26% et le plus haut est celui de MERS avec 26.22%, taux assez proche des taux moyens. Il conviendra donc d'harmoniser les taux sur une durée de 7 ans car le taux communal le moins élevé est inférieur à 40% du taux communal le plus élevé et supérieur ou égal à 30% du taux communal le plus élevé.

Cette durée de 7 ans peut passer à 12 ans sur délibération de la CCBM

Sur 7 ans les entreprises de Saint-Quentin-Lamotte verront donc le taux de CFE augmenter de 2.07 points par an. Si une délibération est prise pour un lissage sur 12 ans l'augmentation sera de 1.21 points par an.

- Concernant la fiscalité ménage, les taux sont de 3.14 pour la TH, 3.99 pour le foncier bâti et 6.40 pour le non bâti au niveau de la CCBM.
La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) se situe à 7.5%.

L'objectif du conseil municipal mais surtout des conseillers communautaires sera de veiller à la maîtrise de ces taux. Mais il faut s'attendre à une augmentation au regard des compétences qui vont être prises.

Mr le Maire précise qu'il était contre l'augmentation de la TEOM qui touche tous les ménages.

Il explique également que la taxe de séjour ne permettra le financement de la compétence tourisme estimée à 900 000 euros.

Questions importantes qui n'ont pas été abordées pour le moment

- Quel sera le niveau des charges transférées?

- Comment sera définie la clé de répartition des compensations? En effet, il convient de ne pas oublier que les compensations peuvent être positives ou négatives.

Mr LABOULAIS souligne qu'il faut se battre pour défendre la commune

Mr le Maire précise que les entreprises sur le territoire de la commune dans la zone apportent à la Communauté de communes à ce jour la somme de 225 733 euros (produit CFE).

Mr LABOULAIS se dit effrayé par le nom retenu – « Communauté de Communes des Villes Sœurs »

Mr le Maire explique qu'il avait proposé « Communauté de Communes Bresle Maritime et plateaux »

Mr LABOULAIS souligne qu'il aurait fallu interroger les communes qui viennent de rejoindre la CCBM-

Mr le Maire répond qu'une réunion informelle a eu lieu et que ces communes ont eu l'occasion de s'exprimer.

Mme ADJERAD souligne qu'elle avait également fait une autre proposition.

Mr LABOULAIS pose la question de savoir comment cette modification de statuts pourrait ne pas être validée. Mr le Maire répond que la modification ne sera acceptée qu'après validation par les Deux tiers des communes représentant la moitié de la population, ou par la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité avec 2 abstentions de Me PLANCHON et de Mr LABOULAIS

APPROUVE le projet de modification des statuts arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2016 et notifié le 24 octobre 2016

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2016-41: BAIL COMMERCIAL – délais de paiement

Mr le Maire expose que par délibération en date du 20 septembre 2012 le conseil municipal avait décidé de louer sous forme de bail commercial l'ancien bureau du secrétariat de mairie situé 355 rue de Bas à Monsieur MANZONI Thierry.

Un bail a été signé le 28 septembre 2012 pour une durée de deux ans du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014 avec un loyer de 350 euros.

Considérant que Monsieur MANZONI Thierry n'avait payé aucun des titres émis correspondant à la caution et aux loyers, conformément à l'article 15 du bail commercial la commune avait par mise en demeure en date du 20 mai 2013 mis fin au bail avec effet au 19 juin 2013.

Il est précisé que Monsieur le Receveur a utilisé tous les moyens afin de recouvrer les sommes dues à la commune en procédant à des oppositions à tiers détenteur auprès de l'employeur

A la date de ce jour, Monsieur MANZONI Thierry reste redevable envers la commune de la somme de 658.82 euros

Au regard de sa situation Mr MANZONI sollicite des délais de paiement avec une suspension durant quelques mois.

Mr le Maire rappelle que seul Mr VANHEREN, comptable, est compétent pour recevoir et instruire les délais de paiement des redevables envers la commune. En accordant un délai de règlement, le comptable doit inviter le débiteur à s'acquitter de ses échéances par virement d'office.

Malgré l'absence de compétence sur cette demande, Mr le Maire invite le conseil municipal à émettre un avis qui sera transmis à Mr VANHEREN.

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de solliciter Monsieur VANHEREN, comptable, afin d'accorder des délais de paiement à Mr MANZONI Thierry.

N° 2016-42: Demande de participation séjour Ski-étude-santé – Collège Gamaches

Mr le Maire présente la demande de subvention du collège Louis Juvet de Gamaches qui organise un séjour ski-étude-santé à Saint Sorlin d'Arves du 8 au 14 janvier 2017 pour les classes de 4ème.

La participation des familles est fixée à 370 euros. L'enfant EXBRAYAT Alicia, domiciliée sur la commune et élève en section ULIS est concernée.

IL est rappelé que les années précédentes la commune a participé à hauteur de 50 euros par enfant.

Le conseil municipal, est invité à délibérer avec une proposition de Mr le Maire d'attribuer une subvention à hauteur de 50 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'attribuer une subvention de 50 euros au collège Louis Juvet de Gamaches au titre de la participation de la commune au séjour ski-étude-santé de l'élève EXBRAYAT Alicia.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Prochain conseil communautaire :

Mr le Maire informe le conseil que le conseil communautaire se réunira le mardi 22 novembre à 18 heures à la salle polyvalente de Beauchamps.

L'ordre du jour est le suivant :

Point n°	Compétences/ Commissions	Ordre du jour	N° de page
1	Marchés Publics	Marché de collecte et traitement des déchets ménagers – autorisation de signature (6 lots)	2
2	Tourisme	2.1/ Mise en place d'un service public administratif « service tourisme », création d'une régie à autonomie financière , création d'un budget annexe « Destination Le Tréport - Mers » et délégation donnée à Monsieur le Président 2.2/ Instauraton de la taxe de séjour à compter du 1 ^{er} janvier 2017	3/4 4/14
3	Développement économique	Validation du principe de versement d'un abondement à la subvention départementale, au profit de la société Virta	14
4	Questions et informations diverses	4.1 / Autorisation d'ester en justice	15

Les membres du conseil municipal qui le souhaitent pourront recevoir par mail le dossier avec la note de synthèse.

Les documents seront transmis à Jean-Jacques LABOULAIS

2) Remerciements

- de la famille de Mr MASCRET Jean-Marie pour la gerbe du conseil municipal suite à son décès

-de l'Association « VIE Libre – la soif d'en sortir » section du Vimeu pour la subvention communale 2016

3) CONSEIL GENERAL DE LA SOMME :

Mr le Maire expose l'arrêté départemental portant organisation sur les territoires des services de solidarité et d'insertion.

Il explique qu'il est demandé de se positionner éventuellement pour la mise en place de permanences sociales et des permanences PMI sur la commune à condition de répondre aux cahiers des charges annexés à l'arrêté.

Il est précisé que les propositions des communes doivent être transmises au conseil Départemental avant le 1^{er} Mars 2017.

Mr le Maire invite le conseil à réfléchir sur la possibilité de se positionner pour une mise en place de permanences sur la commune et notamment dans le local de l'ancien bureau de poste.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un accord de principe de se positionner sur une mise en place de permanences dans le local de l'ancienne poste.

4) RUE DU TRINVIL : TRAVAUX

Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu la première estimation concernant les travaux d'effacement des réseaux de la Rue du Trinvil jusqu'au chemin de Béthencourt et la Rue de la Targette.

FDE 80 : estimation d'effacement des réseaux d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques

373 780 euros HT soit 448 536.00 euros

Participation de la commune : **245 784.00 euros**

Les travaux de réseaux pourraient être programmés au 3^{ème} trimestre 2017 et ceux de voirie au 1^{er} trimestre 2018.

Il est précisé qu'il y aura ensuite le chiffrage des travaux de voirie qui seront beaucoup plus élevés.

Mr LABOULAIS pose la question du changement de la canalisation d'eau. Mr OLANIER répond que les travaux sont prévus et programmés premier semestre 2017.

5) CHEMIN DES CASERNES :

Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu le bon de commande pour les travaux de voirie du chemin des casernes

Le montant total à charge de la commune est **161 806.44 euros**

Les travaux d'effacement des réseaux sont commencés.

6) PERSONNEL COMMUNAL :

Mr le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'emploi jeune de Christophe LEGER a pris fin le 14 novembre 2016.

Il a signé un contrat à raison de 35 heures par semaine pour une durée de 6 mois allant jusqu'au 14 mai 2017 en remplacement d'un agent indisponible pour congé de longue maladie. Cette période pourra être prolongée.

7) CIMETIERE : La commande de l'extension du columbarium a été livrée hier et l'installation est prévue sous 15 jours. Le columbarium sera doté de 20 places supplémentaires.

8) DATES :

Commission Bibliothèque élargie: La commission se réunira le 23 novembre à 17h45- Mr BISSON Arnaud est excusé car il sera absent.

Téléthon : Coordinatrice Me LEVASSEUR Edith qui est remerciée pour son investissement-

Les animations téléthon sont organisées de la façon suivante :

Dimanche 20.11 : rando organisée par le Sport Bike Croisien

Vendredi 2 décembre : distribution du chocolat chaud aux élèves

Samedi 3 décembre : dès 14h salle polyvalente avec repas à 20h

Dimanche 4 décembre : reprise à 9h avec restauration à 13h

Il est fait appel à l'aide de l'ensemble des élus pour l'organisation.

Goûter des Aînés : Dimanche 18 décembre – Les invitations vont être distribuées- Inscriptions en Mairie jusqu'au 8 décembre. Les élus et les membres du conseil d'administration du CCAS sont invités avec leurs conjoints. Il est rappelé de confirmer sa présence en Mairie avant le 8.12

Bons de fin d'année du CCAS : les inscriptions seront closes le vendredi 18 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé Mr le Maire propose de passer au tour de table

Jean Pierre OLANIER : fait un point sur les travaux de la bibliothèque qui sont bien avancés et dans le respect des délais fixés aux entreprises- Les employés communaux installent actuellement un sanybroyeur dans la sacristie qui est maintenant utilisée par les enfants du catéchisme.

Gérald RENARD :

- informe qu'il a reçu des remarques qu'il conviendrait d'ouvrir les toilettes en cas de deuil. Mr le Maire répond qu'une note de service sera faite en ce sens.

-Il a également reçu une demande pour l'installation d'un miroir sortie rue de la targette- Mr le Maire explique qu'il est personnellement contre car le miroir fausse les distances surtout en contre bas.

-il informe que le Bulletin municipal est en cours d'élaboration- sa sortie est prévue mi-décembre- Il reste en attente de certains articles.

Chantal DESENCLOS : précise le problème de la route de st Valéry pour tourner à Mme DECAYEUX- Mr le maire informe qu'il s'est rendu sur place et qu'en face à Me DECAYEUX un marquage sera fait.

Edith LEVASSEUR souhaite parfaire l'organisation du téléthon et savoir si des élus participeront au téléthon – Nathalie DELGOVE et Arnaud BISSON répondent présents. Il est précisé la participation de Sébastien QUESNEL, membre du CCAS.

Jean Jacques LABOULAIS: revient sur les futurs travaux d'effacement des réseaux et de voirie et pose la question du financement de ces travaux. Mr le Maire répond que les travaux d'effacement seront inscrits au budget primitif 2017 sans aucun problème au regard des résultats prévisionnels de l'exercice 2016. IL précise que les travaux de voirie relèvent de la compétence SIVOM donc ils seront financés par emprunt SIVOM et remboursés par la commune par le biais des participations.

Catherine ADJERAD :

- informe sur le conseil d'école qui s'est tenu le vendredi 4 novembre. Un point sur les effectifs a été fait et il y a eu 3 départs depuis le mois de septembre. A ce jour, l'école compte 100 élèves – Me MARIETTE a déjà demandé les naissances 2014 et 2015 afin de faire les prévisions- Arnaud BISSON précise que pour 5 classes cela fait une moyenne de 20 élèves-

Elle précise avoir demandé une nouvelle fois que soit programmé une réunion avec les intervenants TAP et enseignants.

Elle a évoqué le projet de la nouvelle bibliothèque et il y aura un point de fait lors du dernier conseil d'école- Il est annoncé qu'il sera intégré dans le futur projet d'école 2017/2018.

-Point sur la bibliothèque : Ouverture fin mars- Les travaux ont été suivis et contrôlés au jour le jour par les adjoints et Mr le Maire que Catherine ADJERAD remercie. Elle informe que le mobilier a été commandé et que la livraison se fera début janvier. Elle précise qu'elle travaille actuellement sur la préparation de la commande de livres –Le contact est pris avec le libraire, la commission sera amenée à finaliser le choix. Elle explique les liens avec la Bibliothèque départementale qui est venue pour le désherbage et apporte un fond de livres à hauteur de 60%.

Le conseil est informé que les agents qui seront affectés pour partie à la bibliothèque sont Emilie TIRE et Céline ARNOULT. Agents formés – En l'absence de Céline ARNOULT, en congé de maternité, Emilie TIRE a pris le relais sur les commandes des utilitaires (codes barre - cartes lecteurs- papier pour recouvrir les livres – La commande des livres est prévue en deux temps.

Me BRIFFARD poursuivra son bénévolat, Me AKA Odile s'est portée volontaire ainsi que Me DUBOIS. Les membres de la commission bibliothèque sont appelés à venir aider en cas de besoin pour par exemple la couverture des livres

Avant de clore la séance, Mr le Maire informe le conseil municipal que suite aux tristes évènements de ces derniers temps, la Sainte Barbe et la Sainte Cécile ont été annulées par leurs formations.

La prochaine réunion de conseil sera programmée en janvier 2017.

La séance est levée à 8H20, sans autre observation